

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME
FINISTÈRE



Règlement 2010



Sous le contrôle du



En partenariat avec

Crédit Mutuel
de Bretagne
La banque à qui parler



7^{ème} Trophée Jo VELLY – Règlement 2010

Article 1 : Le trophée se déroule sur 5 épreuves réservées aux 3èmes catégories, Passcyclisme et juniors.

Article 2 : Le calendrier :

24 mai : Dinéault
1^{er} août : Pleyben

14 juillet : Pont de Buis
22 août : Quimerch Goastalan

28 août : Châteauneuf du Faou

Article 3 : Le trophée comporte 4 classements : général, passcyclisme, juniors et grimpeur..

Article 4 : Les classements sont établis par addition de points

Article 5 : Grille des points

La grille d'attribution des points pour le classement général (15 premières places), le classement junior et le classement Pass'cyclisme (15 premières places dans le tour du vainqueur) et le classement grimpeur (5 premières places de l'étape) est la suivante :

Epreuves	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Dinéault	45	39	34	30	27	25	23	21	19	17	16	15	14	13	12
Pont de Buis	52	45	39	34	30	27	25	23	21	19	17	16	15	14	13
Pleyben	60	52	45	39	34	30	27	25	23	21	19	17	15	14	13
Quimerch-Goastalan	69	60	52	45	39	34	30	27	25	23	21	19	17	16	15
Châteauneuf du Faou	80	70	61	53	46	40	35	31	28	26	23	20	18	17	16

Article 6 : Classement grimpeur

6.1 : Lors de chaque épreuve est disputé un grimpeur sur plusieurs sprints (lieu et passages précisés avant chaque départ).

6.2 : Le classement de l'épreuve du jour s'effectue suivant le barème : 5, 3, 2, 1, 1.

6.3 : Les primes suivantes sont attribuées aux 3 premiers de chaque épreuve : 1^{er} : 45€, 2^{ème} : 35€, 3^{ème} : 25€

6.4 : Le classement général s'effectue par application de la grille indiquée à l'article 5 pour les 5 premiers de l'étape.

Article 7 : Bonifications pour participation :

A 3 épreuves = 5pts, 4 épreuves = 10pts, 5 épreuves = 20pts

Un coureur absent pour sélection départementale, régionale ou fédérale se verra attribuer les bonifications de participation.

Article 8 :

9.1 : Tout coureur qui se trouve en période de transition de montée en 2^{ème} catégorie devra en informer le Véloce Club Châteaulinois et ne pourra figurer dans un ou plusieurs classements généraux du Trophée Jo Velly.

9.2 : Tout coureur qui, au cours du Trophée Jo Velly, monte en 2^{ème} catégorie, ne pourra figurer dans un ou plusieurs des classements généraux finals.

9.3 : La participation à la dernière épreuve est obligatoire pour figurer dans les classements sauf en cas de sélection.

Article 9 : En cas d'égalité à l'issue des 5 épreuves, le classement de la dernière épreuve départagera les ex-æquo.

Article 10 : A l'issue de chaque épreuve, un maillot de leader est remis au premier de chaque classement :

- jaune pour le général,
- blanc pour le meilleur junior,
- vert pour le meilleur passcyclisme
- blanc à pois rouge pour le meilleur grimpeur

Le port du maillot pour les leaders est obligatoire sur l'épreuve suivante.

En cas de cumul de maillots, la priorité est dans l'ordre : Jaune, Blanc ou Vert, Blanc à pois rouges. Dans ce cas, c'est le 2^{ème} du classement qui porte le maillot de leader de la catégorie concernée en second.

Article 11 : Tout leader ne participant pas à une épreuve sans motif justifié (contacter le VC Châteaulin) perdra les points acquis lors de l'épreuve précédente.

Article 12 : Grilles des prix

Classement général :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
85€	70€	60€	50€	45€	40€	36€	34€	32€	30€	28€	26€	24€	22€	20€

Classements généraux juniors et grimpeurs :

1	2	3	4	5
60€	50€	40€	30€	20€

Pour la catégorie passcyclisme, comme le prévoit la réglementation fédérale, 5 prix en nature seront attribués

Article 13 : Les bouquets, trophées et prix sont remis à l'issue de l'épreuve finale.

Article 14 : La gestion sportive et les classements du challenge sont sous le contrôle du corps arbitral du Véloce Club Châteaulinois